

<http://www.snetap-fsu.fr/CHS-CT-REA-Poitou-Charentes-enfin-des-avancees.html>



NOUVELLE AQUITAINE

# CHS-CT REA Poitou-Charentes : enfin des avancées !

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 7 février 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Pour la région Poitou Charentes, le CHS-CT Régional de l'Enseignement Agricole s'est réuni lundi 5 février 2018 à la demande des représentant.es Snetap-FSU.** La première réunion de l'année 2017-2018 qui aura permis quelques avancées sur le dossier CHS.

Réglementairement, le CHS-CT Régional de l'Enseignement Agricole (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) doit se tenir au moins trois fois par an. Il aura fallu que les représentants Snetap-FSU exigent sa tenue pour que soit enfin organisée sa première réunion de l'année 2017-2018.

Face à une Administration peu encline à avancer sur le terrain des conditions de travail, le CHS-CT des départements 16, 17, 79, 86 a pris, sur la base de nos propositions, 5 avis à l'unanimité des représentants des personnels.

**Avis 1. Chaque agent le a droit de saisir un CHS-CT de proximité donc le CHS-CT régional.** En cela, il s'oppose à la position défendue par le [SRFD](#). Le Snetap-FSU s'est engagé à faire respecter ce droit par tous les moyens qu'il jugera nécessaires.

**Avis 2. Une cellule de veille et d'écoute à l'attention des personnels sera mise en place à la rentrée 2018.** Un calendrier organisant un groupe de travail préparatoire à cette mise en oeuvre a été fixé.

**Avis 3. Les [AVS](#)** recrutés dans les départements 16, 17, 79, 86 doivent l'être avec un contrat d'AESH, plus protecteur.

**Avis 4. L'autorité académique s'assurera que les démarches [RPS](#)** (Risques Psycho-Sociaux) sont lancées dans tous les établissements, qu'elles associent les personnels et qu'elles aboutissent à l'élaboration d'un plan d'actions concret et réaliste.

**Avis 5. Nécessité d'effectuer un rappel du caractère obligatoire du registre [SST](#)** (Santé et Sécurité au Travail) et de l'importance de son utilisation soit réalisé.

**Le Snetap-FSU a proposé l'écriture d'un "livret d'accueil"** à destination des parents et apprenants qui siègent en [CoHS](#) et l'organisation d'une formation pour les représentants des personnels.

**Le Snetap-FSU a demandé un état des lieux des postes occupés par des collègues RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) nécessitant une adaptation du poste de travail.

**Le Snetap-FSU s'est inquiété de l'évolution des métiers des personnels de direction**, de la surcharge de travail et du stress qu'elle engendre.

Enfin, **le Snetap-FSU demande que le non remplacement des personnels administratifs** et ses conséquences sur les conditions de travail **soient inscrits à l'ordre du jour du prochain CHS-CT REA.**

**Vos représentants Snetap-FSU :**

Titulaires : Gilles Bouchaud, Angélique Bourdallé, Sophie Gaudin, Yannick Le Blanc, Hervé Rebic

Suppléants : Sylvain Decis, Lydie Dubois, Elisabeth Henry, Joël Sylvestre, Cécile Neau

Lundi 05 février 2018